



ARRETE

ANNEE 2019 N° 001 /MEMP/DC/SGM/CTJ/DAF/INFRE/SG/SRE/SA/ 127.SGG18

Portant nomination aux fonctions de membres des Commissions Techniques d'Interventions Spécialisées à l'Institut National pour la Formation et la Recherche en Education

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS MATERNEL ET PRIMAIRE,

- Vu** la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- vu** la loi n°94-009 du 28 juillet 1994 portant organisation et fonctionnement des offices à caractère Social, Culturel et Scientifique ;
- vu** la loi n° 2003-17 du 11 novembre 2003, portant orientation de l'éducation en République du Bénin et la loi n° 2005-33 du 06 octobre 2005 qui l'a modifiée ;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n°2018-198 du 05 juin 2018, portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n°2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure-type des Ministères ;
- vu** le décret n°419 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- vu** le décret n°427 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle ;
- vu** le décret n°2016-428 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Enseignements Maternel et Primaire ;
- vu** le décret n°95-354 du 14 novembre 1995 portant statut, attributions, organisation et fonctionnement de l'Institut National pour la Formation et la Recherche en Education ;
- vu** le décret n°2007-155 du 03 avril 2007 portant régime des frais de mission à l'intérieur du territoire national ;
- vu** l'arrêté 1996 n°0009/MEN/CAB/INFRE-D du 25 mars 1996 portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Institut National pour la Formation et la Recherche en Education ;
- vu** l'arrêté 2018 n°066/MEMP/MESTFP/MESRS/DC/SGM/CTJ/DAF/INFRE/SG/SRE/SA/046SGG18 du 14 mai 2018 portant création, attributions, organisation et fonctionnement des Commissions Techniques d'Interventions Spécialisées de l'Institut National pour la Formation et la Recherche en Education ;

- vu** la note de service n°1975/MEMP/DC/SGM/INFRE/SRE/SP du 07 septembre 2018 portant composition de la commission d'étude des dossiers de candidature aux fonctions de membre de Commission Technique d'Intervention Spécialisée ;
- vu** le procès-verbal de la sélection des membres des Commissions Techniques d'Interventions Spécialisées n°682/D-INFRE/MEMP/SG/SRE/ACO/SA du 31 octobre 2018

ARRETE

Article 1^{er} : Sont nommés, aux fonctions de membres des Commissions Techniques d'Interventions Spécialisées (CTIS), pour une durée de cinq (05) ans, les personnes dont les noms suivent :

A. CTIS ENSEIGNEMENT MATERNEL

N°	NOM	PRENOMS	PROVENANCE	PROFESSION
01	ADJAHO	Maurice	Université d'Abomey-Calavi	Chercheur
02	ADOGLO épouse KOTINGA	Constante Mahoussi	Cotonou	Conseillère Pédagogique retraitée
03	AKPLOGAN MASSESSI	Amélie Delphine	Cotonou	Conseillère Pédagogique retraitée
04	GODJO	Catherine	Cotonou	Enseignante praticienne
05	HOUEDANOU	Vignon Charlemagne	Porto-Novo	Enseignant praticien

B. CTIS ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

I. FRANÇAIS

N°	NOM	PRENOMS	PROVENANCE	PROFESSION
01	ADEBIYI	Adolé Ignace	Bassila	Chercheur
02	ALLADAKAN	Koffi	Université d'Abomey-Calavi	Enseignant-Chercheur
03	ALLOHOU	Léandre K.	Porto-Novo	Enseignant praticien
04	AYELO	C. Justin	Abomey-Calavi	Chercheur
05	GNAMBODE	Sègla Bellor Victor	Porto-Novo	Conseiller Pédagogique retraité
06	HOUNKPE	Adjignon Débora Gladys	Abomey-Calavi	Chercheuse
07	KPONOU	Joseph	Toffo	Enseignant praticien

II. MATHÉMATIQUE

N°	NOM	PRENOMS	PROVENANCE	PROFESSION
01	AKAN	Julienne	Abomey-Calavi	Conseillère Pédagogique retraitée
02	BONOU	Thierry Yétoucindé	Sèmè-Kpodji	Enseignant praticien

N°	NOM	PRENOMS	PROVENANCE	PROFESSION
03	CHAOU	M. Stéphane	Calavi	Enseignant praticien, Chercheur
04	MAMADOU	Layessi	Porto-Novo	Chercheur
05	ZINGBE	Eloi	Porto-Novo	Chercheur

III. EDUCATION SOCIALE

N°	NOM	PRENOMS	PROVENANCE	PROFESSION
01	ALAGBE	Marcellin	Porto-Novo	Enseignant praticien
02	BOURAÏMA YEKINI	Nafiou	Adjarra	Enseignant retraité
03	HOUSSOU-GOE	Viwanou	Porto-Novo	Conseiller Pédagogique retraité
04	KOUMAGNON	Ahossa Luc	Porto-Novo	Conseiller Pédagogique retraité
05	VINASSE	Marc	Porto-Novo	Enseignant praticien

IV. EDUCATION SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE

N°	NOM	PRENOMS	PROVENANCE	PROFESSION
01	AGBO née CAPO-CHICHI	Marie-Suzanne	Porto-Novo	IEPD retraité
02	CHABI	Chambi Maxime	Lycée Technique Akassato	Enseignant praticien
03	SEOUZON	Comlan Thomas	Allada	Conseiller Pédagogique retraité
04	SOSSOU	Mathias	Porto-Novo	Enseignant praticien
05	YABI	Cyprien	Parakou	Conseiller Pédagogique retraité

V. EDUCATION ARTISTIQUE

N°	NOM	PRENOMS	PROVENANCE	PROFESSION
01	ADEKOU	Christian	Cotonou	Chercheur
02	AKOGNINOU	Kwamé	Porto-Novo	Conseiller Pédagogique retraité
03	ANATO	Bossou Paulin	Cotonou	Conseiller Pédagogique
04	MEVOGNON	Elie	Porto-Novo	Enseignant praticien
05	ZOUNTCHEGBE	Irma	Porto-Novo	Conseillère Pédagogique retraitée

VI. EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

N°	NOM	PRENOMS	PROVENANCE	PROFESSION
01	AGOSSOU	Samuel Christin	Djèrègbé	Conseiller Pédagogique retraité

N°	NOM	PRENOMS	PROVENANCE	PROFESSION
02	AKA	Remi Oscar	Université d'Abomey-Calavi	Chercheur
03	SALAMI	Mohamed Koudous Mobèrèola	Kandi	Enseignant praticien, Formateur d'ENI
04	TETEDE	Mouhouye-Dine Modjirola	Sakété	Enseignant praticien
05	WANOU	Emile Houmènou	Porto-Novo	IEPD retraité

C. LANGUES NATIONALES

N°	NOM	PRENOMS	PROVENANCE	PROFESSION
01	BADA	Médard Dominique	Université d'Abomey-Calavi	Enseignant-Chercheur
02	TONATO	Kocou Prosper	Université d'Abomey-Calavi	Chercheur
03	YOLA KPARA	Mama	Porto-Novo	Chercheur

Article 2 : Les intéressés sont tenus de se conformer aux dispositions de l'arrêté portant création, attributions, organisation et fonctionnement des Commissions Techniques d'Interventions Spécialisées ainsi qu'au règlement intérieur qui complète ledit arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté qui abroge toutes dispositions antérieures contraires prend effet pour compter de la date de sa signature et sera publié partout où besoin sera.

Porto-Novo, le 07 janvier 2019

Le Ministre des Enseignements
Maternel et Primaire,



Salimane KARIMOU.-

Ampliations : PR : 02 – SGG : 02 – AN : 02 – CC : 02 – CS : 02 – CES : 02 – HAAC : 02 – Autres Ministères : 21 – INFRE : 10 – Directions MEMP : 10 – DDEMP : 12 – JORB : 01 – Archives : 02 – Dossier : 02 – CDI/DPP : 02.